



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artisans et commerçants : revendications

Question écrite n° 77152

## Texte de la question

M. Michel Issindou attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la revendication de l'Union nationale de retraités des professions indépendantes (UNRPI) concernant les complémentaires santé. Actuellement, le montant des cotisations des retraités aux complémentaires santé varie entre 60 et 110 euros par mois. Au regard de ces montants, de plus en plus de retraités renoncent à prendre une complémentaire santé faute de moyens financiers pour en assumer le coût. Dès lors, cette situation remet en question l'accès aux soins pour les retraités. À ce titre, l'UNRPI demande que le montant des cotisations aux complémentaires santé puisse faire l'objet d'une révision à la baisse. Pour ce faire, l'UNRPI propose une réforme de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (AACS) et demande que ses plafonds d'attribution soient majorés d'au moins 10 %. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Issindou](#)

**Circonscription :** Isère (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77152

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** Travail, solidarité et fonction publique

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 avril 2010, page 4452

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)